

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 67 Vœu relatif à la mise en place d'une plate-forme commune de prise de rendez-vous dans les permanences juridiques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'accès au droit, comme cela est indiqué dans la fiche-action 2.5 du Contrat parisien de prévention et de sécurité, constitue un « élément fort de citoyenneté et de base de cohésion sociale » ;

Considérant l'engagement de la municipalité pour le développement de l'accès au droit, notamment au niveau financier avec le subventionnement d'associations et d'organismes réalisant des permanences, comme par exemple l'aide de 296 750 euros à l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris voté au Conseil de Paris du mois de février 2015 ;

Considérant la qualité, la diversité et la richesse des acteurs de l'accès au droit sur notre territoire qui ont déjà procédé à un important travail pour produire une aide sur les droits et obligations ainsi qu'une assistance et un accompagnement à destination de nombreux publics ;

Considérant le déploiement des permanences dans de nombreuses institutions, tels les Maisons de Justice et du Droit, les Points d'accès au droit, les mairies d'arrondissement, ou les relais d'accès au droit ;

Considérant que, malgré des efforts d'information sur la tenue de ces permanences, leur identification est complexe, en raison de la diversité des organismes concernés et le déploiement d'horaires très irréguliers, épars, ce qui constitue un obstacle à la lisibilité et à l'accès à ce service public ;

Considérant qu'une meilleure connaissance et une meilleure information des Parisiennes et des Parisiens sur ces permanences constituent aujourd'hui une nécessité ;

Considérant les efforts de nombreuses administrations, et notamment de celles de la Ville de Paris, pour faciliter les démarches des citoyens, notamment à travers le développement de l'outil internet ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- soit mis en place un espace internet rassemblant l'ensemble de l'offre d'accueil et de permanences d'accès au droit piloté par le CDAD ;
- soit diffusée l'information sur ce dispositif auprès des structures de proximité, pour permettre au public non doté d'internet d'être bien orienté via différents accueils des services de proximité (mairies d'arrondissement, tribunaux d'instance, maison des associations, services sociaux, etc.).